



Janvier — Février 2019

L'Info-Relais

Le journal du Relais
Petite Enfance du SEEB

Chers assistants maternels,
Chers parents,

C'est à travers ces quelques lignes, que je vous présente mes meilleurs vœux pour l'année 2019! Qu'elle soit remplie de nombreux instants de complicité, de partage et de joie avec les enfants.

Première nouvelle de l'année : le Relais familles assistants maternels du Seeb devient le Relais Petite Enfance du Seeb. De nouveaux projets vont également se développer. Je vous souhaite une agréable lecture.

Marie et les responsables des relais
Familles Rurales

Le Relais Petite Enfance du SEEB

3 rue des Vallières Sud
25220 CHALEZEULE
relais.seeb@famillesrurales.org
03 81 57 81 44

Les nouveaux horaires du relais

Le Mardi:
De 14h à 19h, uniquement sur rendez-vous.

Le Mercredi:
De 9h-12h, par téléphone ou en visite.

Le Jeudi :
De 14h-17h, par téléphone ou en visite.

Le Vendredi:
De 13h-16h, uniquement par téléphone.

Le Relais sera fermé du 27 décembre au 02 janvier

Dans ce numéro :

- Les animations du relais.
- Invitation à la soirée conviviale .
- Les formations en 2019.
- Groupe de paroles.
- Les changements en 2019 : CMG, Décret formation, DIRECCTE...
- La Ludothèque La Toupie.
- Le coin des Assmats.



Bonne Année 2019 !!



JANVIER

(sur l'air de « la mère Michelle »)

C'est au mois d'janvier
Que j'ai mis mon bonnet,
Que j'ai mis mon cache-nez,
Je n'ai pas mis mes gants,
Tant pis, tant pis pour moi,
Je n'ai pas mis mes gants
Et j'ai un p'tit peu froid
Sur l'air du tralalala...



Les animations :

Ces temps collectifs gratuits s'adressent aux assistants maternels, parents et enfants (de 0 à 6 ans) des communes du SEEB.

Ces rencontres sont conviviales, bienveillantes et permettent à tous les enfants de jouer, de créer des liens, de découvrir des activités.

Ces temps collectifs se déroulent les vendredis matins sur différentes communes, hors périodes de vacances scolaires.

- De 9h30 à 10h : Accueil café
- De 10h à 11h : Animation
- De 11h à 11h30 : Rangement.

Janvier 2019

- Vendredi 11 à Novillars (Hall/salle polyvalente à côté de la Mairie) : Eveil musical avec Jordan.
- Vendredi 18 à Thise (Salle de l'amitié) : Pirouette Cacahuète avec Delphine.
- Vendredi 25 à Marchaux (Salle polyvalente) : Ludothèque avec Aurélien.

Février 2018

- Vendredi 01 à Chalezeule (salle commune) : Circomotricité avec Claire.
- Vendredi 08 à Novillars (Hall/salle polyvalente à côté de la Mairie) : Pirouette Cacahuète avec Delphine.

Soirée conviviale entre Aissmats

Je vous propose que l'on se retrouve autour d'un apéro dinatoire pour échanger sur les projets à venir et fêter cette nouvelle année 2019 : présentation des animations, du projet court-métrage sur le métier des assistants maternels, des formations... Et de vos envies!! Vous avez des idées particulières? des projets en tête à partager? ou juste par curiosité pour en connaître un peu plus sur le relais et ses missions ... N'hésitez pas à venir !

Rendez-vous le vendredi 18 janvier

À 19h00, au Relais

Merci d'apporter de quoi grignoter, salé ou sucré.

Le Relais offre les boissons.

Inscription obligatoire par mail ou au 03 81 57 81 44



Le rendez-vous des Aissmats

Accompagnés par une professionnelle, Mme Virginie DONTEVILLE – SIGNORI, venez échanger sur ce que vous vivez au quotidien avec les enfants et les parents. Le Relais vous propose cette année 3 séances d'analyse de la pratique afin de décompresser, de partager votre expérience dans un espace où la parole est libre, respectueuse et sans jugement (max 10 personnes). Dates prévues en 2019 :

Samedis 30 mars, 7 septembre et 14 décembre 2019.

Les rencontres ont lieu de 9h30 à 11h30 au Relais.

(inscription obligatoire avant le 1er février 2019).

Si vous souhaitez participer à ce groupe de paroles, vous vous engagez à être présente à l'ensemble des séances !

Formations professionnelles en 2019 :

- Construire son livret d'accueil (14h)
- Gérer les situations difficiles (14h)
- Eveil de l'enfant de moins de 3 ans (21h)

Il faut minimum 7 personnes pour lancer la formation !!

« Ça fait plusieurs années maintenant que je fais des formations. Ça permet de s'enrichir et d'échanger avec d'autres professionnels » Valérie, Assmat à Marchaux

Inscrivez-vous !

« Les démarches administratives ne sont pas compliquées du tout. Il suffit de remplir un petit dossier. Trouver le parent employeur n'est pas compliqué non plus, d'autant plus que les formations se font le samedi. Je conseille fortement à toutes les assistantes maternelles de se former ne serait-ce que pour nous redonner un peu d'énergie face à une "routine" qui pourrait s'installer au fur et à mesure du temps. Les formations nous donnent envie de vivre pleinement notre métier et de jouer un rôle important pour tous ces enfants que nous gardons. Elles nous donnent des idées nouvelles et des astuces pour faire face à des situations difficiles. » Emilie, Assmat à Novillars.

Dossier : Complément de libre choix du Mode de Garde



« Tout devient plus simple » !

Pajemploi

Un service des Urssaf

Complément de libre choix du mode de garde (CMG) simplifié en mars 2019 :

Le complément de libre choix du mode de garde (CMG) est une aide financière versée pour compenser le coût de la garde d'un enfant. Le fonctionnement de ce dernier évolue en mars 2019, mais les conditions et les montants du CMG seront inchangés.

A compter de mars 2019, Pajemploi versera le CMG directement sur le compte bancaire du parent-employeur. La MSA ou la CAF restera l'interlocuteur pour toute nouvelle demande ou changement de situation susceptible de faire évoluer le montant de l'aide (évolution des revenus, changement de mode de garde, changement de situations, ...).

A la suite de la déclaration mensuelle, le centre national Pajemploi communiquera directement aux parents le montant du CMG auquel il a droit et le versera rapidement sur le compte du parent-employeur.

Le service « Tout-en-un » prévu fin mars 2019 :

Créé par Pajemploi, ce service proposera :

- ⇒ le prélèvement du salaire de l'employé (et les cotisations éventuelles) sur le compte bancaire de l'employeur après déduction du CMG rémunération
- ⇒ le versement du salaire directement au salarié

Prélèvement à la source :

Pour rappel, la mise en place du prélèvement à la source est reportée au 1er janvier 2020 pour les particuliers employeurs. Rien ne change pour les parents employeurs en 2019 et aucun montant d'impôt ne sera retenu sur la rémunération du salarié.



Pour toutes questions, contacter directement les services de Pajemploi.

MARS 2019

Source : www.pajemploi.urssaf.fr

Un nouveau Décret relatif à la formation et au renouvellement d'agrément des assistants maternels

Décret n° 2018-903 du 23 octobre 2018 : « Le texte entre en vigueur le 1er janvier 2019.

Le décret modifie les objectifs, le contenu, la durée et les modalités de mise en œuvre de la formation obligatoire des assistants maternels agréés. Il précise la durée de la formation suivie avant le premier accueil, ainsi que les dispenses de formation qui peuvent être accordées. Il modifie également les modalités de renouvellement de leur agrément. Il précise en outre les modalités applicables en ce qui concerne les formations engagées avant le 1er janvier 2019. »

ZOOM sur quelques changements :

- * La durée de la formation initiale reste la même de 120h mais réparties différemment (80h doivent être effectuées avant la première heure de garde)
- * Sous certaines conditions, le renouvellement de l'agrément peut être attribuée pour 5 ou 10 ans
- * Des évaluations des acquis seront effectuées au cours de la formation initiale
- * Ce décret permet de mettre la formation initiale des assistants maternels en conformité avec le nouveau CAP

Vous pouvez consulter le décret sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2018/10/23/2018-903/jo/texte>



Information de la DIRECCTE B/FC

Le service de renseignements en droit du travail de la DIRECCTE change de numéro à compter du 3 décembre 2018.

Contactez dorénavant le service de renseignements en droit du travail au :
0 806 000 126

Quelques précisions de la DIRECCTE :

« Pour rappel, les services des renseignements de la DIRECCTE donnent des informations juridiques générales relatives au Code du Travail, aux Conventions Collectives, à la Jurisprudence Sociale, aux salariés et employeurs du secteur privé. »

Ce service n'intervient toutefois pas pour :

- les éventuelles demandes d'intervention en entreprise qui relèvent de la compétence des sections d'Inspection du Travail
- régler les litiges qui relèvent de la compétence des Conseils des Prud'hommes
- constituer un dossier prud'homal.
- renseigner sur les cotisations sociales. »





Le coin des Assmats !

Cette page est consacrée au travail des professionnelles assistantes maternelles du Relais du Seeb!!

N'hésitez pas à envoyer vos idées d'activités, vos recettes, comptines, photos souvenirs à l'adresse suivante :

relais.seeb@famillesrurales.org



Ludothèque La toupie

Une fois par mois la Ludothèque La Toupie vient à votre rencontre sur les communes de Novillars, Thise, Chalezeule et Roche lez Beaupré.

Les enfants peuvent venir y jouer, recevoir des explications sur les règles de jeux, découvrir de nombreux jeux et jouets et même en louer pour prolonger le jeu à la maison ! Aurélien se fera une joie de vous accueillir!

Le mardi 08 janvier à Thise de 9h à 12h.

Le lundi 21 janvier à Novillars de 15h30 à 18h.

Le jeudi 24 janvier à Roche-lez-Beaupré de 14h30 à 17h30.

Le jeudi 31 janvier à Roche-lez-Beaupré de 14h30 à 17h30.

Le mardi 12 février à Thise de 9h à 12h.

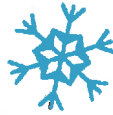
Le mercredi 13 février à Chalezeule de 15h30 à 17h30.

Le lundi 18 février à Novillars de 15h30 à 18h.

Pour connaître les tarifs, merci de contacter la ludothèque par mail: ludo.latoupie@famillesrurales.org



Balade en forêt puis dessin des feuilles.
Chez Sylvie



Idée de « commode de l'avent »
Chez Aurélie



Boules de Noël
Par l'asso des nounous de Roche !



Sapin de Noël en bouton
Chez Stéphanie !

*En janvier
Commence la nouvelle
année.*

*Je dépose un baiser
Sur le bout de ton nez*

Et te souhaite :

Bonne année

Une nouvelle fois

je tire les rois

1, 2, 3 ce sera moi !

Comptines de Christine



**Retrouvez toutes les informations des
Relais Familles Rurales du Doubs sur le web :**

***[https://www.famillesrurales.org/
relais_petite_enfance_franche_comte](https://www.famillesrurales.org/relais_petite_enfance_franche_comte)***

